



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2018-033

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la Creuse

23-2018-09-01-001 - Arrêté donnant délégation de signature à Mme Pascale XIMENES

Directrice des Services du Cabinet de la Préfète de la Creuse, (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2018-09-01-001

Arrêté donnant délégation de signature à Mme Pascale
XIMENES Directrice des Services du Cabinet de la Préfète
de la Creuse,

Arrêté n°
donnant délégation de signature à Mme Pascale XIMENES
Directrice des Services du Cabinet de la Préfète de la Creuse,

LA PRÉFÈTE DE LA CREUSE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-113 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie,

VU le décret du 3 juin 2016 nommant Mme Isabelle ARRIGHI, conseillère d'administration de l'Intérieur et de l'Outre Mer, en qualité de Sous-Préfète d'Aubusson,

VU le décret du 13 juin 2016 nommant M. Olivier MAUREL, directeur des services pénitentiaires détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet de Cognac, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

VU le décret du 9 mai 2018 nommant Mme Magali DEBATTE, administratrice civile hors classe, secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France, Préfète de la Creuse,

VU l'arrêté ministériel n° 16/ 2266/A du 1^{er} septembre 2016 nommant Mme Pascale XIMENES, attachée principale d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de Directrice des services du cabinet de la Préfecture de la Creuse, à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2018 inclus,

VU la circulaire du Premier Ministre du 1^{er} juillet 2009, modifiée le 8 septembre 2009, relative au déploiement territorial de l'application CHORUS,

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-02-006-RH du 28 février 2017 portant réorganisation des services de la Préfecture de la Creuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2018-06-04-003 du 4 juin 2018 donnant délégation de signature à Mme Pascale XIMENES, Directrice des Services du Cabinet du Préfet de la Creuse,

VU la décision d'affectation du 12 mars 2014 nommant Mme Nathalie HAGUE-BOVARD, adjointe administrative de 1^{ère} classe détachée de la fonction publique territoriale, Secrétaire particulière de Mme la Directrice des services du Cabinet, à compter du 1^{er} avril 2014,

VU la décision d'affectation du 14 mars 2017 nommant Mme Maryse ROBERT, Attachée d'administration de l'État, en qualité de Chef de Cabinet – adjointe de la Directrice des Services du Cabinet – Chef du bureau de la Représentation de l'État, à compter du 22 mars 2017,

VU la décision d'affectation du 22 mars 2017 nommant Mme Marie-Noëlle ANGERS, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable du Pôle Ordre Public, polices administratives au Service des Sécurités à la Direction des Services du Cabinet, à compter du 22 mars 2017,

VU la décision d'affectation du 28 juillet 2018, nommant Mme Karine HENIAU, Attachée d'administration de l'État, en qualité de Chef du Service des Sécurités, à compter du 1^{er} septembre 2018,

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à **Mme Pascale XIMENES**, Directrice des Services du Cabinet, pour signer :

- tous arrêtés, correspondances et décisions entrant dans le cadre de ses attributions,
- assurer la gestion du centre de coût PRF DCAB 023 Cabinet et dans les situations d'urgence, signer les pièces de dépense.

Sont exclus de la présente délégation :

- les propositions de nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et l'Ordre National du Mérite,
- les lettres à la Présidente du Conseil Départemental suggérant la saisine éventuelle de l'Assemblée Départementale,
- les déclinatoires de compétence.

Article 2 : Dans le cadre des permanences exercées périodiquement et en alternance avec **M. Olivier MAUREL**, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, et **Mme Isabelle ARRIGHI**, Sous-Préfète d'Aubusson, **Mme Pascale XIMENES**, Directrice des Services du Cabinet, est habilitée à signer, en cas d'urgence, durant la période de permanence :

tous arrêtés (notamment ceux relatifs à l'hospitalisation sans consentement), décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflit et des déclinatoires de compétence.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Pascale XIMENES**, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par **Mme Maryse ROBERT**, Chef de Cabinet – adjointe de la Directrice des Services du Cabinet – Chef du bureau de la Représentation de l'État, excepté pour la gestion du centre de coût pour laquelle la délégation est accordée à **Mme Nathalie HAGUE-BOVARD**, Secrétaire particulière de Mme la Directrice des Services du Cabinet.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Pascale XIMENES**, délégation de signature est donnée à **Mme Karine HENIAU**, Chef du Service des Sécurités, pour signer dans le cadre normal des attributions du service :

- les copies conformes d'arrêtés préfectoraux, copies conformes, bordereaux d'envoi,
- les notes et actes non exécutoires, demandes d'enquêtes, de renseignements ou d'avis,
- les lettres de transmission,
- les convocations des membres de jury d'examen de secourisme et les procès-verbaux d'examen.

Sont exclues de la présente délégation, les lettres à destination des élus.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Karine HENIAU**, Chef du Service des Sécurités, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Noëlle ANGERS**, responsable du pôle ordre public, police administrative.

Article 6 : L'arrêté préfectoral n° 23-2018-06-04-003 du 4 juin 2018 susvisé est abrogé.

Article 7 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Mme la Directrice des Services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Creuse.

Fait à Guéret, le 1^{er} septembre 2018

La Préfète,

Signé : Magali DEBATTE